

VISIOPARLOIR– PALAIS DE JUSTICE DE ST-JOSEPH-DE-BEAUCE

St-Joseph-de-Beauce, le 28 avril 2021- Dans le cadre de la visio-comparution, un visio-parloir est maintenant disponible au palais de justice de St-Joseph-de-Beauce.

Le visio-parloir permet aux avocats, avant ou lors de l'audition, de communiquer avec leurs clients prévenus qui sont à un établissement de détention (option RÉPERTOIRE de la visio). À noter que pour une courte entrevue, lors de l'audition, l'avocat devra convenir avec le juge des modalités de fonctionnement.

ACCÈS AU VISIOPARLOIR

- local 1.03: code 795111#

HORAIRE D'UTILISATION DU VISIOPARLOIR

- 9 h à 12 h 30 et 13 h à 16 h 30
- ou jusqu'à ce que la Cour ait terminée les visio-comparutions

MODE DE FONCTIONNEMENT AVEC LA DÉTENTION

- Pour l'entrevue de préparation de dossier en visioconférence, l'avocat doit prendre rendez-vous avec l'établissement de détention en appelant au **418-622-7100, poste 68124**.
- L'agent des services correctionnels (ASC) lui réserve une période de temps pour l'entrevue avec son client et lui fournit un numéro de visio-parloir de l'établissement de détention pour y contacter son client le moment venu. Il est à noter que seuls les C/U des vidéo-comparutions réservent les plages horaires. Les agents s'assurent que les rencontres fonctionnent adéquatement.
- L'avocat dont le client comparaît le jour même sera priorisé dans la réservation et l'attribution d'une période d'utilisation du visio-parloir dans la mesure du possible.
- Le prévenu sera conduit, au moment convenu, dans un visio-parloir de l'établissement de détention où il pourra s'entretenir de façon confidentielle avec son avocat.

INFORMATIONS RELATIVES AUX VISIOPARLOIRS DE LA DÉTENTION

L'appareil de visio-parloir pour ces entrevues sera identifié par le centre de détention lors de la prise de rendez-vous.

SUPPORT TECHNIQUE MJQ

Ligne sans frais: 1-866-423-3248

COMMENTAIRES OU QUESTIONS SUR LA PROCÉDURE

- Mélanie Labbé: (418) 397-7187 poste 65624

Valérie Bédard
Directrice